

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE**  
**SEANCE VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :**  
EN EXERCICE : 15  
PRÉSENTS : 12  
Procurations : 2  
Absente : 1

L'an deux mille vingt-quatre et le six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

**Présents :** BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

**Présents par procuration :** BECHETOILLE Xavier à CONSTANT Sandrine, SOULIER Anne à TREBUCHON Géraldine

**Absente :** Madame DOMEIZEL Emilie

**Secrétaire de séance :** Madame CONSTANT Sandrine

**2 - OBJET : APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE BOIS DU RESEAU DE CHALEUR DE LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN SUR LIMAGNOLE**

Avec le concours et l'accompagnement du SDEE de la Lozère, la Commune a établi un nouveau cahier des charges pour le marché relatif à l'approvisionnement de la chaufferie bois du réseau de chaleur de la commune de Saint-Alban sur Limagnole en 2023.

Pour la saison 2024/2025, une consultation a été lancée le 4 juillet 2024. La date limite de remise était le mercredi 6 aout 2024 à 12h.

Deux entreprises ont répondu et ont fait une offre :

- Coopérative La Forêt Privée lozérienne et gardoise – 48000 Mende
- SUEZ RV BOIS – 84300 CAVAILLON

L'analyse permet d'établir le classement des offres suivant :

Nom de l'entreprise	Montant pris en compte pour le jugement des offres	Cotation prix sur 40	Valeur technique et environnementale sur 30	Certification QBEO+ ou équivalent sur 30	Cotation globale sur 100	Classement
SUEZ RV BOIS	23.50 € HT	40.00	30.00	15.00	85.00	1
COOP FPLG	42.00 € HT	22.38	28.50	27.00	77.88	2

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre arrivant en n°1 au regard des critères d'analyse soit l'entreprise SUEZ RV BOIS.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'entreprise SUEZ RV BOIS ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché établi par le SDEE de la Lozère ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER